



# Formulaire de demande de réduction des cotisations provisoires légales

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_ Numéro du Registre national \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ GSM \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

## Montant des cotisations réduites

Je demande une réduction de mes cotisations provisoires légales pour l'année \_\_\_\_\_ (année de cotisation)

mes revenus professionnels nets estimés pour l'année \_\_\_\_\_ (année de cotisation) sont inférieurs à la limite de \_\_\_\_\_ (montant de la limite concernée) euros et je paie provisoirement pour cette année \_\_\_\_\_ euros par trimestre.<sup>1</sup>

## Motivation

Motivez brièvement pourquoi vous demandez une réduction

---

---

---

---

---

## Pièces justificatives à joindre

Votre demande de réduction doit obligatoirement être appuyée par des éléments objectifs (pièces justificatives<sup>2</sup>) dont nous pouvons déduire que vos revenus se situent en-dessous de la limite choisie par vous. Chaque pièce jointe doit être commentée brièvement (voir ci-après). S'il s'agit d'un document comptable, un commentaire concret de votre comptable est nécessaire. Si vous n'avez pas de comptable, vous devez le commenter vous-même.

Si vous omettez de joindre des pièces justificatives, de les commenter ou de les numéroter, nous ne pouvons pas vérifier si votre motivation est adéquate. Par conséquent, nous serons obligés, conformément à la loi, de refuser votre demande pour motivation insuffisante.

## Commentaire des pièces numérotées jointes (à compléter par vous)

Pièce 1

---

---

---

---

---

<sup>1</sup> Vous trouverez un aperçu des seuils légaux ainsi que des cotisations trimestrielles y afférentes à la page 3.

<sup>2</sup> Vous trouverez un aperçu des causes potentielles de la diminution des revenus dont nous devez vous fournir les preuves à la page 4.

Pièce 2

---

---

---

---

---

Pièce 3

---

---

---

---

---

Nombre total de pièces justificatives jointes \_\_\_\_\_

### Déclaration

Je confirme que Xerius Caisse d'Assurances Sociales m'a informé complètement au sujet des dispositions légales et sur les conséquences de ma demande de réduction des cotisations provisoires, comme prévu dans l'arrêté royal n°38 du 27 juillet 1967 et l'arrêté royal du 19 décembre 1967, en particulier:

- que l'éventuelle réduction porte exclusivement sur le montant provisoire de mes cotisations pour \_\_\_\_\_ (année de cotisation);
- que mes cotisations pour \_\_\_\_\_ (année de cotisation) seront définitivement calculées sur la base de mes revenus professionnels réels de \_\_\_\_\_ (année de cotisation) (éventuellement annualisés), tels qu'établis par l'administration fiscale;
- que, si le calcul définitif fait apparaître que la réduction des montants provisoires a été accordée à tort, je devrai payer le supplément de cotisations sociales, augmenté de majorations trimestrielles légales de 3% et d'une majoration unique légale de 7 %.

Date \_\_\_\_\_ Signature

Commentaire obligatoire des pièces comptables:

---

---

---

Signature du comptable/expert-comptable

Signature de l'indépendant

## Aperçu des preuves envisageables afin d'appuyer votre demande de réduction:

Afin d'obtenir une réduction de vos cotisations légales provisoires vous devez fournir à Xerius les preuves des causes de la diminution sensible de vos revenus professionnels. Ci-dessous vous trouverez une énumération d'un nombre de causes éventuelles, cette liste n'est pas exhaustive. Nous vous conseillons de demander conseil à votre (expert-) comptable et de nous envoyer le plus possible d'éléments ainsi que de les motiver dans les détails dans votre formulaire de demande.

Causes éventuelles de la réduction de vos revenus professionnels:

- accouchement
- maladie, accident ou handicap
- vous bénéficiez de l'aide du CPAS
- faillite personnelle ayant eu lieu endéans les trois dernières années
- règlement collectif de dettes
- faillite d'un client important
- diminution de main d'oeuvre occupée ou du nombre d'associés au sein de votre entreprise
- fermeture d'établissement
- facilités de paiement auprès de la TVA, les impôts, l'ONSS
- baisse recettes TVA proportionnelle à la réduction demandée
- procédures à l'encontre de clients ou fournisseurs
- crise sectorielle reconnue
- paiements effectifs que vous effectuez pour des investissements dans l'entreprise
- paiements effectifs que vous effectuez pour une dette importante
- accidents, catastrophes gênant/empêchant l'exercice normal de vos activités professionnelles

Pour plus d'infos surfez sur [www.xerius.be/calculcotisations](http://www.xerius.be/calculcotisations).